ESTIMATES

RCMP External Review Committee

Performance Report

For the period ending
March 31, 2000

Canada

Improved Reporting to Parliament Pilot Document

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2000

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/69-2000
ISBN 0-660-61371-9

101-03813/

Foreword

On April 24, 1997, the House of Commons passed a motion dividing on a pilot basis the *Part III of the Estimates* document for each department or agency into two separate documents: a *Report on Plans and Priorities* tabled in the spring and a *Departmental Performance Report* tabled in the fall.

This initiative is intended to fulfil the government's commitments to improve the expenditure management information provided to Parliament. This involves sharpening the focus on results, increasing the transparency of information and modernizing its preparation.

The Fall Performance Package is comprised of 83 Departmental Performance Reports and the President's annual report, *Managing for Results 2000.*

This ***Departmental Performance Report,*** covering the period ending March 31, 2000 provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the department's *Report on Plans and Priorities* for 1999-00 tabled in Parliament in the spring of 1999.

Results-based management emphasizes specifying expected program results, developing meaningful indicators to demonstrate performance, perfecting the capacity to generate information and reporting on achievements in a balanced manner. Accounting and managing for results involve sustained work across government.

The government continues to refine its management systems and performance framework. The refinement comes from acquired experience as users make their information needs more precisely known. The performance reports and their use will continue to be monitored to make sure that they respond to Parliament's ongoing and evolving needs.

This report is accessible electronically from the Treasury Board Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to the TBS Internet site or to:

Planning, Performance and Reporting Sector
Treasury Board Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario, Canada
K1A OR5
Tel: (613) 957-7167
Fax (613) 957-7044

RCMP External Review Committee

Performance Report

For the
Period ending
March 31, 2000

Lawrence MacAulay

Hon. Lawrence MacAulay, P.C., M.P.
Solicitor General of Canada

Table of Contents

Section I: The Chair's Message 1

Section II: Committee's Performance 3

A. Performance Expectation 3
B. Performance Accomplishments 4
C. Presentation of Financial Information 6

Section III: Consolidated Reporting 7

Section IV: Financial Performance 9

Section V: Committee Overview 13

A. Mandate, Vision and Mission 13
B. Operating Environment 14
C. Committee's Organization 15

Section VI: Other Information 17

A. Contacts 17
B. Legislation 17

Section I: The Chair's Message

The Chair's Message

I am pleased to report that the External Review Committee has made significant strides in the past year in providing more timely responses to matters that come before it and has developed new communications strategies to reach its target audience.

The 1999-2000 fiscal year, like several preceding years, began with a substantial backlog of cases being carried-over. Due to the changes in work methodologies, reports on the backlog cases, as well as all but one of the new cases received before January 1, 2000, were issued by March 1, 2000. Despite the significant improvement in the processing time, I intend to further reduce it for both grievances and appeals. The turnaround time for grievances in the current fiscal year is three months, rather than four. The appeal cases, which are generally more complex than the grievance matters, require more resources for proper review.

To fulfil the role assigned to it by Parliament, it is important that the External Review Committee's work be familiar to members of the RCMP across Canada, particularly those managers who have the responsibility of exercising personnel and financial management authority. We seek a pro-active approach that avoids disputes to begin with, rather than just resolving them when they occur. One of the primary means of communication is the Committee's *"Communiqué"*, issued four times per year, that provides information on case reviews and articles on topics related to grievances and discipline. It has also been important to me that I make the effort to become intimately familiar with the RCMP, in all its facets and across the country. I have taken the opportunity during the year to visit many RCMP detachments and hear from members about the important work they are performing and some of their important concerns. These contacts have been very instructive for me and I have also been impressed by the dedication, openness and candour of everyone that I have met.

I also consider myself very fortunate at the Committee to be surrounded by a very talented and dedicated group of employees who are playing an instrumental role in making the External Review Committee more relevant to the day-to-day work of the RCMP.

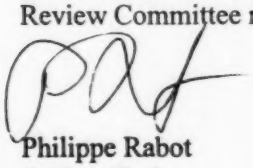

Philippe Rabot
Acting Chair

Section II: Committee's Performance

A. Performance Expectations

The key results that were initially set by the Committee in 1997 included one that aimed at achieving a high level of acceptance, by the Commissioner of the RCMP, of the Committee's recommendations. Further evaluation of this objective has led to change. The revised key result is: well reasoned findings and recommendations that are consistent with the evidence relevant policy and the law. The current turnaround time for the review of grievances had also been changed by reducing it from four to three months.

The current key results objectives are:

KEY RESULTS COMMITMENTS

To provide Canadians with:	**To be demonstrated by:**	**Achievement reported at page:**
Assurances of the protection of RCMP members' rights, by way of civilian oversight of the RCMP in certain matters pertaining to labour relations within the RCMP.	The provision of impartial, useful and timely recommendations to the RCMP Commissioner on cases referred to the Committee, in a manner that respects and balances the interests of the RCMP, its members, and members of the Canadian public, as supported by:	
	• well reasoned findings and recommendations, consistent with the evidence, relevant policy and the law;	Page 4
	• the RCMP members' confidence in the Committee's work, as shown by the number of members making use of the Committee and feedback received from members;	Page 4
	• the changes made to RCMP policy and practice due to the Committee's findings and recommendations; and	Page 5
	• the processing of 60% of grievances within 3 months and the processing of 60% of discipline and discharge matters within 6 months.	Page 5

B. Performance Accomplishments

Well-reasoned Reports

The Committee aims to produce well-reasoned reports. This means that the best test of the quality of the Committee's findings and recommendations is rigorous scrutiny of the way it applies law and policy to the facts of each case. The well-reasoned recommendations are produced through:

- assessment of all issues presented by the parties as well as important issues not identified by them;
- thorough assessment of the RCMP adjudicators' decisions;
- clear and logical analysis of all facts;
- sound interpretation of relevant law and policy;
- knowledge of the RCMP adjudication procedures and practices; and
- appreciation of potential response to findings and recommendations.

Previous Committee performance reports indicated that the goal was to achieve a high level of endorsement, by the Commissioner of the RCMP, of the Committee's recommendations. After further consideration of this objective, the Committee concluded that producing well-reasoned reports is a more meaningful goal because the Committee seeks to provide a completely independent perspective on the issues that come before it.

Confidence in the Committee's Work

RCMP members have frequently sought assistance from the Committee. The Committee answers queries and satisfies most of these requests. In some instances, however, RCMP members have wanted advice on how to prepare a grievance application. In these cases the Committee has declined to provide advice, since provision of this type of assistance would compromise the neutral status that the Committee must maintain.

The Committee publishes quarterly newsletters containing summaries of Committee findings and recommendations, Commissioner's decisions and judicial review decisions, as well as articles on issues related to grievances and disciplinary appeals. Feedback received from recipients of this newsletter shows that RCMP members want to continue receiving it. Partly in response to this feedback, the Committee recently widened the distribution of the newsletter.

Changes to RCMP Policy and Practice

During the year under review, three of the Committee's reports to the Commissioner caused change to RCMP policy or practice. In one of these cases, the grievor's discontent arose from the

fact that he was not reimbursed for meal expenses incurred when he travelled about 80 kilometres in order to participate in a promotion examination. In recommending that the grievance be granted, the Acting Chair of the Committee pointed out that the RCMP policy-makers should avoid creating circumstances that might dissuade good candidates for promotion from participating in the promotion evaluations. The Acting Commissioner agreed that the policy on reimbursement of meal expenses was unfavourable to some candidates for promotion, and directed that this policy be reviewed.

Two disciplinary appeals raised the question of whether the proceedings had been initiated within the period prescribed by the *RCMP Act*. The Acting Chair of the Committee concluded that the prescribed time period of one year had passed before action was taken to appoint adjudication boards to hear the allegations, and recommended that the findings of the two boards and the sanctions imposed be quashed. The Commissioner accepted this recommendation and ordered an administrative investigation into the delays that had occurred in these two cases. After the investigation was completed, the Chief Human Resources Officer gave guidance to commanding officers relating to the prevention of excessive delay in disciplinary matters.

Time Taken to Complete Reviews

The Committee's 1999-2000 objective in regard to turnaround time was:

a) 60% of disciplinary appeal reviews completed within six months; and

b) 60% of grievance reviews completed within four months.

The Committee met the specified time-frame in three of eight appeal cases and in eight of twenty-four grievances. The factors leading to the short-fall in both areas were:

a) the number of backlog cases carried over from the previous year (five disciplinary appeals and thirteen grievances); and

b) the turnover of personnel.

Since November, 1999, ten of thirteen grievance reviews have been completed within four months and eight in less than three months. For the current fiscal year the Committee changed its grievance turnaround time to three months. Three appeal reports issued since November 1999, have taken slightly more than six months to complete The turnaround time objective for discipline appeals remains at six months.

C. Financial Information

RCMP External Review Committee	
Planned Spending [1]	$799,000
Total Authorities [2]	*$851,034*
1999-00 Actuals [3]	**$599,359**

1 what the plan was at the beginning of the year;
2 what additional spending Parliament has seen fit to approve for departments to reflect changing priorities and unforseen events; and
3 what was actually spent.

Section III: Consolidated Reporting

Transfer Payments

The Committee did not make any grants, contributions or other transfer payments during the year.

Special Travel Policies

The only travel policy applied by the Committee during the year was the TBS Travel Directive.

Material Management

The Committee receives financial services from the Secretariat of the Solicitor General's department. The introduction of the Financial Management System has not presented any problems to the Committee.

Statutory Annual Report

Section 30 of the *RCMP Act* obliges the Committee Chairman to submit, to the Solicitor General, an annual report within three months of the end of each fiscal year. In view of this provision of the *RCMP Act* and the provisions of the Financial Administration Act, along with the proposed process for consolidated reports, the Committee does not intend to initiate consolidation of the annual report and the performance report.

Section IV: Financial Performance

Financial Table 1

Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority (thousands of dollars)			
	1999-00		
Vote	Planned Spending	*Total Authorities*[1]	Actual
RCMP External Review Committee - Case Review			
45 Operating expenditures	739	791	599
(S) Contributions to the Employee Benefit Plan	60	60	60
Total Committee	799	851	659

[1] *Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.*

Financial Table 2

Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending (in thousands of dollars)			
	1999-00		
RCMP External Review Committee - Case Review	***Planned***	***Authorized***	***Actual***
FTE's	*5*	*5*	5
Operating	799	*851*	599
Capital	-	-	-
Voted Grants & Contribution	-	-	-
Sub-total: Gross Voted Expenditures	-	-	-
Statutory Grants & Contributions	-	-	-
Total Gross Expenditures	799	*851*	599
Less:			
Respendable Revenues[1]	-	-	-
Total Net Expenditures	799	*851*	599
Other Revenues and Expenditures			
Non-respendable Revenues[2]	124	*124*	124
Cost of services provided by other departments			
Net Cost of the Program	923	*975*	723

[1] These revenues were formerly called "Revenues Credited to the Vote".
[1] These revenues were formerly called "Revenues Credited to the "CRF".

Financial Table 3

Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Historical Comparison of Departmental Planned versus Actual Spending (thousands of dollars)					
			1999-00		
	Actual 1997-98	Actual 1998-99	Planned Spending	Total Authorities[1]	Actual
RCMP External Review Committee	620	710	799	851	599
Total	620	710	799	851	599

[1] Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.

Section V: Committee Overview

A. Mandate, Vision and Mission

Under the *RCMP Act*, the RCMP Commissioner refers all appeals of formal discipline and all discharge and demotion appeals to the Committee unless the member of the RCMP requests that the matter not be referred. In addition, pursuant to section 33 of the *RCMP Act*, the RCMP Commissioner refers certain types of grievances to the Committee in accordance with regulations made by the Governor in Council. Section 36 of the *RCMP Regulations* specifies the grievances with the RCMP Commissioner is obliged to refer to the Committee, namely grievances respecting:

- the Force's interpretation and application of government policies that apply to government departments and that have been made to apply to members;
- the stoppage of pay and allowances of members made pursuant to subsection 22(3) of the *RCMP Act*;
- the Force's interpretation and application of the Isolated Posts Directive;
- the Force's interpretation and application of the RCMP Relocation Directive; and
- administrative discharge on the grounds of physical or mental disability, abandonment of post, or irregular appointment.

In each case, the member may request that the matter not be referred, in which case the RCMP Commissioner has the discretion whether to refer the matter or not. The Chair of the Committee reviews all matters referred to it. Where the Chair is not satisfied with the RCMP's disposition of the matter, he may

- advise the RCMP Commissioner and the parties of his Findings and Recommendations resulting from his review; or
- initiate a hearing to consider the matter. At the end of the hearing the Committee member(s) designated to conduct the hearing will advise the RCMP Commissioner and the parties of the Committee's Findings and Recommendations.

In practice, even when the Chair is satisfied with the original disposition, he advises the RCMP Commissioner and the parties of the reasons by means of Findings and Recommendations. The RCMP Commissioner may accept or reject the Committee's recommendations but if he rejects a recommendation, he must provide written reasons for so doing.

In conducting its review of matters referred to it, the Committee attempts to achieve a balance amongst the many complex and different interests involved while ensuring that the principles of administrative and labour law are respected and the remedial approach indicated by the *RCMP Act*

is followed. In each case, the Committee must consider the public interest, ensure respect for the right of RCMP members to fair treatment in accordance with the spirit of the Act and the Public Service's internal regulations, and ensure that RCMP management is in a position to manage its labour relations in such a way as to maintain public confidence.

B. Operating Environment

Position in the Government and Co-delivery Partners

The Committee is a component of the Ministry of the Solicitor General of Canada, and reports annually to Parliament. Its stakeholders are the members of the Royal Canadian Mounted Police.

Objective

The Committee's main objective is to provide Canadians with assurances of the protection of RCMP members' rights, by way of civilian oversight of the RCMP in certain matters pertaining to labour relations within the RCMP.

Strategic Priorities

In achieving its objective, the RCMP External Review Committee is committed to providing the RCMP Commissioner with impartial, useful, and timely advice on specific matters referred to it, by:

- conducting its reviews in a manner that respects and balances the interests of the RCMP, its members and members of the Canadian public;
- developing and maintaining the trust and confidence of RCMP management and members that each case will receive an impartial review; and
- constantly reviewing its mandate with a view to further improving the openness, accountability and efficiency of the grievance/appeal process.

C. Committee's Organization

Business Line Description

The RCMP External Review Committee has only one business line - *Case Review.*

Organizational Structure

The Committee is a component of the Solicitor General portfolio. Under the legislation, the Committee is composed of a full-time Chair, a Vice-Chair, and three other members who can be appointed on a full-time or part-time basis, and who are available to assist with the work (e.g.: hearings). Currently, however, the Committee operates with only one member, the Vice-Chair, who is authorized by the Solicitor General (pursuant to subsection 26(2) of the *RCMP Act*) to perform the duties of the Chair. The Committee reports annually to Parliament. Case review and administrative support are provided by a staff of five who report to the Chair through the Executive Director. The Committee's offices are located in Ottawa. The Committee's partners, which include the RCMP Public Complains Commission and the Ministry of the Solicitor General, lend premises or equipment, or provide services the Committee would otherwise have to finance from its own resources.

Organizational Chart

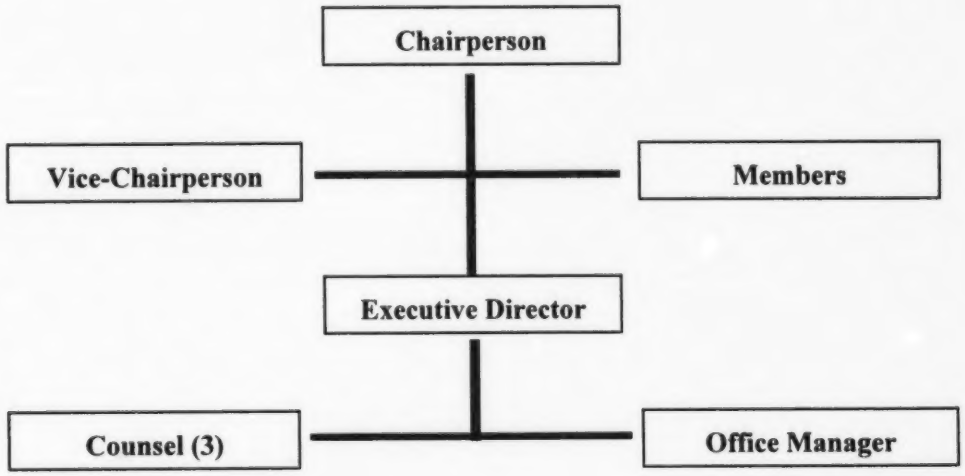

Section VI: Other Information

A. Contacts

Garry Wetzel
Acting Executive Director and Senior Counsel
RCMP External Review Committee
P.O. Box 1159, Stn "B"
Ottawa, Ontario
K1P 5R2

Telephone: (613) 990-1860
Facsimile: (613) 990-8969
Website: www.erc-cee.gc.ca

B. Legislation

The Solicitor General is responsible to Parliament for the *RCMP Act*, the primary legislation governing the External Review Commitiee. The Committee has responsibility for the regulations governing Committee procedures.

BUDGET DES DÉPENSES

Comité externe d'examen de la GRC

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2000

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada - TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/69-2000
ISBN 0-660-61371-9

Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* déposé au printemps et le *Rapport ministériel sur le rendement* déposé à l'automne.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, la série de rapports sur le rendement d'automne comprend 83 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport annuel du Président intitulé *Une gestion axée sur les résultats – 2000*.

Ce ***Rapport ministériel sur le rendement***, qui couvre la période se terminant le 31 mars 2000, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 1999-00 déposé au Parlement au printemps de 1999.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner les systèmes de gestion ainsi que le cadre de gestion sur le rendement. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A OR5
Téléphone : (613) 957-7167
Télécopieur : (613) 957-7044

Comité externe d'examen de la GRC

Rapport de rendement

Pour la période
se terminant le
31 mars 2000

Lawrence MacAulay

Hon. Lawrence MacAulay, C.P., député
Solliciteur général du Canada

Table des matières

Partie I : Message du président 1

Partie II : Rendement du comité 3

A. Attentes en matière de rendement 3
B. Réalisations en matière de rendement 5
C. Présentation de l'information financière 7

Partie III : Groupement de rapports 9

Partie IV : Rendement financier 11

Partie V : Aperçu du Comité 15

A. Mandat, vision et mission 15
B. Cadre de fonctionnement 16
C. Organisation du comité 17

Partie VI : Autres renseignements 19

A. Personnes-ressources 19
B. Législation 19

Partie I : Message du président

Message du président

Je suis heureux d'annoncer que le Comité externe d'examen a réalisé dans la dernière année des progrès importants en ce qui concerne le délai de réponses aux questions qui lui sont soumises et qu'il a élaboré de nouvelles stratégies de communication afin de rejoindre son public cible.

Comme les précédents, l'exercice 1999-2000 a été marqué au début par le report d'un arriéré important dans le traitement des cas. À la suite des modifications apportées aux méthodes de travail, les rapports sur les cas de l'arriéré de même que sur tous les nouveaux cas (à l'exception d'un seul) soumis avant le 1er janvier 2000 ont été émis au plus tard le 1er mars 2000. Malgré l'amélioration marquée des délais de traitement, j'ai l'intention de réduire encore plus ces délais, tant pour les griefs que pour les appels. Dans le cas des griefs, le délai de traitement au cours du présent exercice s'établit à trois mois, comparativement à quatre mois auparavant. En ce qui concerne les appels, qui ont généralement trait à des questions plus complexes que les griefs, il faut plus de ressources pour assurer un examen adéquat.

Pour que le Comité externe d'examen puisse s'acquitter du rôle que lui a confié le Parlement, il est important que les membres de la GRC de toutes les régions du Canada, et plus particulièrement les gestionnaires appelés à exercer des pouvoirs en matière de gestion du personnel et de gestion financière, soient au fait des activités du Comité. Nous essayons d'appliquer une approche proactive qui vise à éviter les différends dès le départ plutôt qu'à simplement les résoudre lorsqu'ils surgissent. L'un des principaux instruments de communication du Comité est le Communiqué, qui paraît quatre fois l'an. Il fournit de l'information sur l'examen des cas et présente des articles sur des sujets reliés aux griefs et à la discipline. En outre, j'ai considéré comme très important d'essayer de mieux connaître la GRC, dans tous les aspects de ses activités, où que ce soit au Canada. Au cours de la dernière année, j'ai profité de l'occasion qui m'était offerte de visiter de nombreux détachements de la GRC et écouter ce que les membres avaient à dire au sujet du travail important qu'ils accomplissent. J'ai également prêté l'oreille à certaines de leurs grandes préoccupations. Les rapports que j'ai ainsi entretenus avec les membres ont été très instructifs pour moi, et j'ai été vivement impressionné par le dévouement, l'ouverture et la franchise dont font preuve toutes les personnes que j'ai rencontrées.

Je tiens aussi à dire que je me considère très chanceux d'être entouré au Comité d'un groupe d'employés dévoués et remplis de talents. C'est grâce à ces personnes que l'action du Comité externe d'examen se révèle de plus en plus utile dans le contexte des activités courantes de la GRC.

Philippe Rabot
Président intérimaire

Partie II : Rendement du Comité

A. Attentes en matière de rendement

Au nombre des résultats clés qui avaient été définis à l'origine par le Comité, en 1997, figurait un haut niveau d'acceptation des recommandations du Comité par le commissaire de la GRC. Une évaluation ultérieure de cet objectif a débouché sur sa modification. Le résultat clé remanié est défini comme suit : des conclusions et recommandations bien étayées et tenant compte des preuves soumises, de la politique pertinente et de la loi. En outre, on a raccourci le délai d'examen des griefs en le faisant passer de quatre mois à trois mois.

Les objectifs actuels au regard des résultats clés sont les suivants :

PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS

Pour le compte des Canadiens,	**Pour ce faire,**	**Réalisations signalées à la page :**
Le Comité assure la surveillance civile de la GRC dans certains domaines ayant trait aux relations de travail afin de mieux protéger les droits des membres de la GRC.	Le Comité présente au commissaire de la GRC des recommandations impartiales, utiles et opportunes sur les questions renvoyées au Comité, de manière à respecter les intérêts de la GRC, de ses membres et des citoyens canadiens et à maintenir un juste équilibre entre ces divers intérêts. Font foi de la qualité des recommandations :	
	• des conclusions et recommandations bien étayées et tenant compte des preuves soumises, de la politique pertinente et de la loi;	Page 5
	• la confiance des membres de la GRC dans le travail du Comité (nombre de membres ayant recours au comité et rétroaction fournie par les membres et leurs représentants);	Page 5
	• les changements apportés aux politiques et pratiques de la GRC qui découlent des conclusions et recommandations du Comité;	Page 6
	• le traitement de 60 p. 100 des griefs dans les trois mois, et le traitement de 60 p. 100 des causes de discipline et de renvoi dans les six mois	Page 6

B. Réalisations en matière de rendement

Rapports bien étayés

Le Comité s'emploie à produire des rapports bien étayés. Le meilleur moyen d'évaluer la qualité des conclusions et recommandations du Comité consiste à examiner de façon rigoureuse la façon dont il applique la loi et la politique à l'égard des faits de chaque cause. La formulation de recommandations bien étayées suppose :

- d'examiner tous les points soulevés par les parties et aussi les questions importantes qu'elles n'ont pas soulevées;
- d'évaluer minutieusement les décisions des arbitres de la GRC;
- d'analyser avec clarté et logique tous les faits pertinents;
- d'interpréter correctement les lois et politiques pertinentes;
- de connaître les procédures et pratiques en vigueur à la GRC en matière d'arbitrage;
- de prévoir les réponses possibles aux conclusions et recommandations.

Les précédents rapports de rendement du Comité indiquaient que l'objectif consistait à obtenir un pourcentage élevé de recommandations approuvées par le commissaire de la GRC. À l'issue d'un examen plus approfondi de cet objectif, le Comité est arrivé à la conclusion que la production de rapports bien étayés constitue un objectif plus constructif parce que le Comité cherche à examiner des questions qui lui sont soumises dans une optique tout à fait indépendante.

Confiance dans le travail du Comité

Les membres de la GRC ont fréquemment fait appel au Comité. Ce dernier répond aux demandes qui lui sont adressées, à la satisfaction des demandeurs dans la majorité des cas. Cependant, des membres de la GRC ont demandé des conseils sur la façon de préparer un grief. Le Comité s'est abstenu de fournir des conseils dans ces cas-là. En effet, en apportant une aide de ce genre, il mettrait en péril la neutralité dont il doit faire preuve.

Le Comité publie des bulletins trimestriels qui présentent des résumés de ses conclusions et recommandations, des décisions du commissaire et des décisions rendues à l'issue de révisions judiciaires. Les bulletins contiennent en outre des articles sur des questions liées aux griefs et aux appels en matière de discipline. Les commentaires des lecteurs de ces bulletins révèlent que les membres de la GRC désirent continuer de les recevoir. Le Comité a récemment décidé, notamment pour donner suite à ces commentaires, d'élargir la diffusion des bulletins.

Modifications aux politiques et pratiques de la GRC

Au cours de l'année visée par le présent examen, trois des rapports du Comité à l'intention du commissaire ont entraîné des modifications aux politiques ou pratiques de la GRC. Dans l'un des cas, l'auteur du grief s'était plaint du fait qu'on ne lui avait pas remboursé les frais de repas qu'il avait dû assumer quand il a fait un déplacement d'environ 80 kilomètres pour participer à un examen en vue d'une promotion. Le président intérimaire du Comité a fait droit au grief, soulignant dans sa recommandation que les dirigeants de la GRC devraient éviter de créer des situations susceptibles de dissuader de bons candidats de participer aux évaluations tenues en vue des promotions. Le commissaire intérimaire, reconnaissant que la politique sur le remboursement des frais de repas défavorisait certains candidats aux promotions, a ordonné que l'on réexamine cette politique.

Dans deux appels en matière de discipline, on a soulevé la question de savoir si la procédure avait été engagée dans le délai prescrit par la *Loi sur la GRC*. Le président intérimaire du Comité est arrivé à la conclusion que le délai d'un an s'était écoulé avant que soient prises les mesures voulues pour la nomination des comités d'arbitrage chargés d'entendre les allégations, et il a recommandé que l'on annule les conclusions des deux comités et les sanctions imposées. Le commissaire a accepté cette recommandation et ordonné la tenue d'une enquête administrative concernant les retards observés dans les deux cas. À l'issue de l'enquête, l'agent des ressources humaines en chef a donné aux commandants des instructions visant à prévenir les retards excessifs dans le suivi des affaires disciplinaires.

Délais de traitement

Les objectifs du Comité en matière de délai de traitement en 1999-2000 étaient les suivants :

a) compléter l'examen de 60 p. 100 des appels en matière de discipline dans les six mois;

b) compléter l'examen de 60 p. 100 des griefs dans les quatre mois.

Le Comité a respecté les délais fixés dans trois des huit cas d'appel et dans huit des 24 cas de griefs. Les facteurs à l'origine du non-respect des délais étaient les suivants :

a) le nombre de cas accumulés dont le traitement a été reporté de l'année précédente (cinq appels en matière de discipline et treize griefs);

b) le roulement du personnel.

Depuis novembre 1999, dix des treize griefs ont été examinés dans les quatre mois. Huit l'ont été dans les trois mois. Pour l'exercice en cours, le Comité a ramené à trois mois son délai de traitement des griefs. Trois rapports concernant des appels ont paru depuis novembre 1999. Il a fallu un peu plus de six mois pour les compléter. Le délai de traitement visé pour les appels en matière de discipline reste inchangé, à six mois.

C. Réalisations en matière de rendement

Comité externe d'examen de la GRC	
Dépenses prévues [1]	799,000 $
Autorisations totales [2]	*851,034 $*
Dépenses réelles en 1999-2000	**599,359$**

1 le plan au début de l'année
2 les dépenses supplémentaires que le Parlement a jugé d'approuver pour permettre aux ministères de s'ajuster aux nouvelles priorités et aux événements imprévus;
3 ce qui a réellement été dépensé.

Partie III : Groupement de rapports

Paiements de transfert

Le Comité n'a accordé aucune subvention ou contribution ni fait aucun autre paiement de transfert au cours de l'année.

Politiques spéciales en matière de voyage

La seule politique en matière de voyages que le Comité a appliquée dans l'année est la Directive sur les voyages d'affaires du SCT.

Gestion du matériel

Le Comité bénéficie de services financiers du ministère du Solliciteur général. La mise en place du système de gestion financière n'a entraîné aucun problème pour le Comité.

Rapport annuel exigé par la Loi

Aux termes de l'article 30 de la *Loi sur la GRC*, le président du Comité est tenu de soumettre un rapport annuel au solliciteur général dans les trois mois suivant la fin de chaque exercice. Compte tenu de cette exigence de la *Loi sur la GRC*, des dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et à la lumière de la proposition de processus de groupement des rapports, le Comité signale ne pas avoir l'intention de procéder au groupement du rapport annuel et du rapport sur le rendement.

Partie IV : Rendement financier

Tableau financier 1

Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en milliers de dollars)			
	1999-2000		
Crédit	**Dépenses prévues**	***Autorisations totales*** [1]	**Dépenses réelles**
Comité externe d'examen de la GRC :			
- Examen des cas			
45 Dépenses de fonctionnement	739	*791*	599
– Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	60	*60*	60
Total pour le Comité	**799**	***851***	**659**

[1] Le total des autorisations totales correspond à la somme du Budget principal des dépenses, des Budgets supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.

Tableau financier 2

Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues du Comité par opposition aux dépenses réelles (en milliers de dollars)			
	1999-2000		
Comité externe d'examen de la GRC - Examen des cas	**Dépenses Prévues**	**Total des autorisations**	**Dépenses réelles**
ETP	5	*5*	5
Fonctionnement	799	*851*	599
Capital	-	-	-
Subventions et contributions	-	-	-
Total provisoire des dépenses brutes votées	-	-	-
Subventions et contributions législatives	-	-	-
Total des dépenses brutes	799	*851*	599
Moins :			
Recettes disponibles[1]	-	-	-
Autres recettes et dépenses	799	*851*	599
Autres recettes et dépenses			
Recettes non disponibles[2]	-	-	-
Coût des services offerts par d'autres ministères	124	*124*	124
Coût net du programme	923	*975*	723

[1] Auparavant appelées "recettes affectées aux dépenses".
[2] Auparavant appelées "recettes à valoir sur le Trésor".

Tableau financier 3

Comparaison dans le temps des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des Dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en milliers de dollars)					
			1999-2000		
	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses prévues	Autorisations totales [1]	Dépenses réelles
Examen des cas	620	710	799	851	599
Total	**620**	**710**	**799**	**851**	**599**

[1] Le total des autorisations totales correspond à la somme du Budget principal des dépenses, des Budgets supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.

Partie V : Aperçu du Comité

A. Mandat, vision et mission

Le Comité externe d'examen de la GRC est un élément du mécanisme de recours à deux paliers auquel les membres de la GRC peuvent avoir recours s'ils ne sont pas satisfaits des mesures disciplinaires ou des décisions de renvoi ou de rétrogradation dont ils font l'objet, ou encore de tout autre geste, décision ou omission de la GRC pouvant avoir une incidence sur leurs droits en tant qu'employés et à l'égard desquels la *Loi sur la GRC* et son règlement d'application ne prévoient aucune autre procédure de recours. Le Comité examine de façon indépendante les griefs et les appels qui lui sont présentés et soumet ses recommandations au commissaire de la GRC, qui représente le deuxième et dernier palier du processus d'examen. Le commissaire de la GRC n'est pas tenu d'accepter les recommandations du Comité; toutefois, s'il ne les accepte pas, il doit dire pourquoi. Sa décision est définitive, quoique pouvant être assujettie à une révision judiciaire par la Cour fédérale.

Aux termes de la *Loi sur la GRC*, le commissaire de la GRC renvoie devant le Comité tous les appels relatifs à des mesures disciplinaires graves et tous les appels relatifs à des mesures de renvoi ou de rétrogradation, à moins que le membre de la GRC en cause ne s'oppose à un tel renvoi. De plus, en vertu de l'article 33 de la *Loi sur la GRC*, le commissaire de la GRC renvoie les griefs devant le Comité en conformité avec le règlement adopté par le gouverneur en conseil. L'article 36 du Règlement de la GRC limite à ce qui suit les griefs qui doivent être renvoyés devant le Comité :

- les griefs relatifs à l'interprétation et à l'application, par la GRC, des politiques gouvernementales visant les ministères qui ont été étendues aux membres;
- les griefs relatifs à la cessation, en application du paragraphe 22(3) de la *Loi sur la GRC*, de la solde et des allocations des membres;
- les griefs relatifs à l'interprétation et à l'application, par la GRC, de la Directive sur les postes isolés;
- les griefs relatifs à l'interprétation et à l'application, par la GRC, de la Directive de la Gendarmerie sur la réinstallation;
- les griefs relatifs au renvoi par mesure administrative pour les motifs d'incapacité physique ou mentale, d'abandon de poste ou de nomination irrégulière.

Le membre en cause peut toujours demander que son cas ne soit pas renvoyé devant le Comité. Le commissaire de la GRC a alors le choix de procéder ou non au renvoi du cas.

Le président du Comité examine tout cas qui lui est renvoyé. S'il n'est pas d'accord avec la façon dont la GRC a tranché le différend, il peut

- soit informer le commissaire de la GRC et les parties de ses conclusions et recommandations;

- soit ordonner la tenue d'une audience afin de tirer l'affaire au clair. Le ou les membres du Comité désignés pour tenir l'audience informent subséquemment le commissaire de la GRC et les parties des conclusions et recommandations du Comité.

En pratique, même lorsqu'il est d'accord avec la décision initiale, le président informe le commissaire de la GRC et les parties de ses motifs, en énonçant ses conclusions et recommandations. Le commissaire de la GRC peut accepter ou rejeter les recommandations du Comité, mais s'il opte pour le rejet, il doit fournir par écrit les raisons de sa décision.

Dans l'exécution de son travail d'examen, le Comité tente d'assurer un équilibre entre des intérêts tout aussi complexes que variés, tout en veillant à ce que les principes du droit administratif et du travail et les recours prévus par la *Loi sur la GRC* soient respectés. Dans chaque cas, il doit tenir compte de l'intérêt public et assurer le respect du droit des membres de la GRC à un traitement équitable et conforme à l'esprit de la Loi et aux règles internes de la fonction publique, tout en veillant à ce que la direction de la GRC puisse gérer ses relations de travail d'une façon qui lui permettra de garder la confiance du public.

B. Cadre de fonctionnement

Position au sein du gouvernement et partenaires en matière de prestation

Le Comité est un élément du Ministère du Solliciteur général du Canada et fait rapport annuellement au Parlement. Ses bénéficiaires sont les membres de la Gendarmerie royale du Canada.

Objectif

Assurer, pour le compte des Canadiens, la surveillance civile de la Gendarmerie royale du Canada dans certains domaines ayant trait aux relations de travail afin de mieux protéger les droits des membres de la GRC.

Priorités stratégiques

Pour rencontrer son objectif, le Comité externe d'examen de la GRC s'emploie à fournir à la GRC des conseils impartiaux, utiles et opportuns sur les questions précises qui lui sont soumises. Pour ce faire,

- il mène ses examens de manière à respecter les intérêts de la GRC, de ses membres et des citoyens canadiens et à maintenir un juste équilibre entre ces divers intérêts;
- il s'efforce d'obtenir et de garder la confiance de la gestion et des membres en les assurant que les dossiers qui lui sont renvoyés font l'objet d'un examen impartial; et
- il examine constamment son mandat dans le but de renforcer la transparence, l'obligation de rendre compte et l'efficience du processus de règlement des griefs et des appels.

C. Organisation du Comité

Description des secteurs d'activité

Le Comité n'a qu'un secteur d'activité - l'examen des cas.

Structure organisationnelle

Le Comité fait partie du portefeuille du Solliciteur général du Canada. Aux termes de la loi, le Comité externe d'examen de la GRC est composé d'un président à temps plein, d'un vice-président et de trois autres membres pouvant être nommés à temps plein ou à temps partiel, qui peuvent l'aider à effectuer son travail lors des audiences. Le Comité fonctionne actuellement avec un seul membre : le vice-président. Le Solliciteur général l'a autorisé (en vertu du paragraphe 26(2) de la *Loi sur la GRC*) à remplir les fonctions de président. Le Comité présente un rapport au Parlement une fois par an. L'examen des cas et le soutien administratif sont assurés par cinq employés qui relèvent du président par l'entremise du directeur exécutif. Le Comité a ses bureaux à Ottawa. Le Comité a recours à des partenaires comme la Commission des plaintes du public contre la GRC et le ministère du Solliciteur général, qui lui prêtent des locaux ou de l'équipement ou qui lui fournissent certains services qu'il devrait autrement assurer avec ses propres ressources.

Organigramme

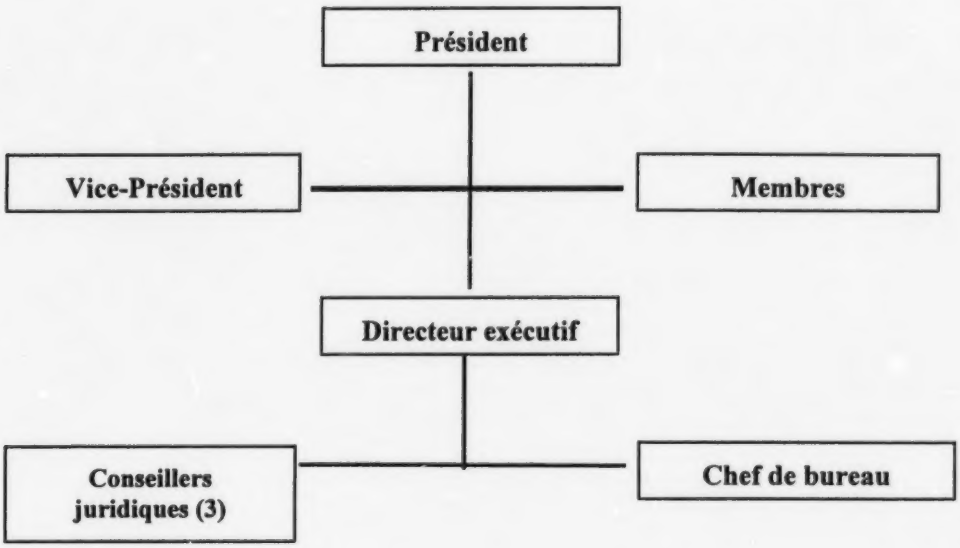

Partie VI : Autres renseignements

A. Personnes-ressources

Garry Wetzel
Directeur exécutif intérimaire et conseiller principal
Comité externe d'examen de la GRC
C.P. 1159, succ. B
Ottawa (Ontario)
K1P 5R2

Téléphone : (613) 990-1860
Télécopieur : (613) 990-8969
Site Web : www.erc-cee.gc.ca

B. Législation

Le solliciteur général répond devant le Parlement de l'application de la *Loi sur la GRC*, qui constitue le principal texte de loi régissant les activités du Comité externe d'examen. Le Comité répond de l'application des règlements qui régissent sa procédure.